

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DJS 180 Subvention (1 500 euros) à l'association One, Two, Three... Rap! (18^{ème}).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association One, Two, Three... Rap! ;

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association One, Two, Three... Rap! (128401 / 2016_04092), domiciliée 111, rue Championnet (18^{ème}), pour son projet « Ateliers One, Two, Three... Rap! 2015-2016 ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO